



## VISITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

Maison d'Arrêt de Nice  
12 rue de la Gendarmerie, 06000 NICE

Date de la visite : Vendredi 6 mai 2022 -14h15



### 1) Fondement

Visite réalisée en vertu des dispositions de la Loi n° 2021-1729 du décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, publiée au J.O. du 23 décembre 2021, donnant prérogative au Bâtonnier de procéder à la visite des lieux de privation de liberté.

### 2) Lieu choisi dans le cadre de cette prérogative

Monsieur le Bâtonnier Adrien VERRIER a souhaité exercer cette faculté et a choisi, pour y procéder, la Maison d'Arrêt de Nice, sise 12 rue de la Gendarmerie où il s'est rendu le 6 mai 2022 à 14h15, accompagné de Madame le Vice-Bâtonnier Cécile SCHWAL.

### **3) Déroulement de la visite**

Nous tenons à attirer l'attention sur le fait que notre visite n'a pas été planifiée à l'avance avec la Direction de la Maison d'Arrêt.

Une simple information, quelques heures avant notre arrivée, afin de permettre de faciliter le déroulement de la visite, a été décidée et transmise à Madame la Directrice de la Maison d'Arrêt.

Le 6 mai 2022, à 14h15, notre délégation a été accueillie par :



Madame Valérie MOUSSEEFF, Directrice de la Maison d'Arrêt de Nice, en présence de Monsieur Vincent RAVOISIER, Directeur de la Détention.

La visite s'est déroulée de 14h15 à 17h00.

L'intégralité de la Maison d'Arrêt a été mise à notre disposition et nous avons pu accéder à tous lieux que nous souhaitions, sans aucune restriction, exceptée quelques rares cellules pour lesquelles les conditions de sécurité n'auraient pas été garanties.

Dans ce contexte, nous avons pu poser toutes les questions auprès des détenus, du personnel et des intervenants que nous avons librement choisis.

### **4) Présentation de la Maison d'Arrêt**

Le bâtiment est ancien puisqu'il a été édifié en 1887.

Il est prévu pour accueillir un effectif de 270 détenus hommes et 40 détenues femmes.

Au jour de notre visite, il accueillait 452 détenus hommes et 34 détenues femmes, soit un taux d'occupation de 167 % pour les hommes et de 85 % pour les femmes.

Les chiffres d'occupation mis à notre disposition mentionnent « 43 matelas au sol » ce qui signifierait que 4 détenus sont parfois réunis dans une même cellule. Toutefois, il nous a été indiqué que cette situation avait pu se produire dans le passé mais que cela n'était plus le cas au jour de notre visite. Nous n'avons toutefois pas pu nous en assurer.

Si la Maison d'Arrêt de Nice a connu un taux d'occupation inférieur à 100 % au cours de la période Covid, la surpopulation au sein de cette maison d'arrêt a repris très rapidement son cours les semaines suivantes.

La Maison d'Arrêt est composée d'un quartier Hommes, un quartier Femmes, quartier Semi-liberté.

Elle fait l'objet d'une surveillance par 4 miradors, un agent armé pour chaque mirador, relayé toutes les deux heures la nuit, toutes les trois heures en journée.

La population carcérale est composée d'environ 60 % de détenus étrangers, beaucoup d'indigents de différentes nationalités et, pour certains, des problèmes psychiatriques importants retournés en détention par suite de fermeture de lits en hôpital psychiatrique.

La Maison d'Arrêt est composée de 250 agents, en ce compris agents de surveillance, personnel technique, administratif, direction.

Comme dans tous les secteurs, la Maison d'Arrêt peine à stabiliser ses effectifs et fait face à des difficultés de recrutement. De fait, s'il y a beaucoup de « turnover », il existe des primes de fidélisation pour tenter d'enrayer ces mouvements.

Il est d'ailleurs en théorie pratique de rester au sein de la même maison d'arrêt pour toute sa carrière.

## **5) Personnel pénitentiaire la nuit**

Il convient de préciser qu'il n'y a que 13 agents qui travaillent la nuit pour toute la population carcérale. Seul un gradé, présent pour tous les bâtiments et étages, dispose des clés pour intervenir en cellule.

L'astreinte de nuit commence à 19h45 avec une première ronde à cette heure-là, une seconde ronde à 23h et un contrôle obligatoire des œillets pour les détenus fragiles.

## **6) Local fouille et paquetage arrivants**

Les papiers d'identité et objets de valeurs sont stockés dans un local et une armoire fermée à clef.

Les autres objets interdits en détention sont stockés dans un local fermé.

S'agissant des paquetages, chaque détenu arrivant reçoit un paquetage contenant :



## **7) Local Cuisines**

Il est composé de 13 agents.

Si le couloir permettant d'arriver vers les cuisines laissait dégager au jour de notre visite une odeur très nauséabonde (probablement due à un stockage de poubelles récemment évacuées) les locaux relatifs aux cuisines sont parfaitement propres, récents, modernes.

Les cuisines sont rénovées.

Le personnel technique et les détenus élaborent les repas ; 13 détenus travaillent aux cuisines, encadrés par le personnel.

Les chambres froides fonctionnent, des plats témoins sont conservés dans un réfrigérateur dédié afin de permettre la traçabilité en cas d'intoxication.

Certains plats sont préparés dans le cadre d'un régime sans porc ou végétarien pour permettre à chacun de pouvoir consommer tout en respectant le principe de laïcité.



## **8) Centre hospitalier**

Nous nous sommes rendus à l'Unité de Soins Médicaux.

Nous n'avons pas rencontré de médecin le jour de notre visite.

Le médecin étant absent, il n'y a personne pour le remplacer, de sorte qu'en cas de difficulté majeure la Maison d'Arrêt est dans l'obligation de recourir à SOS MEDECINS.

A ce titre, il nous est indiqué que le médecin sera absent toute la semaine de notre visite, ce qui peut sembler insuffisant compte tenu d'une population carcérale nombreuse (en l'espèce, près de 500 personnes, avec les difficultés médicales que l'on peut imaginer).

En revanche, un dentiste est présent. Il exerce dans un cadre propre avec du matériel de qualité.

De nombreux actes peuvent être réalisés sur place.

Le dentiste bénéficie de matériels de chirurgie et si la situation est trop compliquée, il peut transférer les détenus en bloc opératoire.

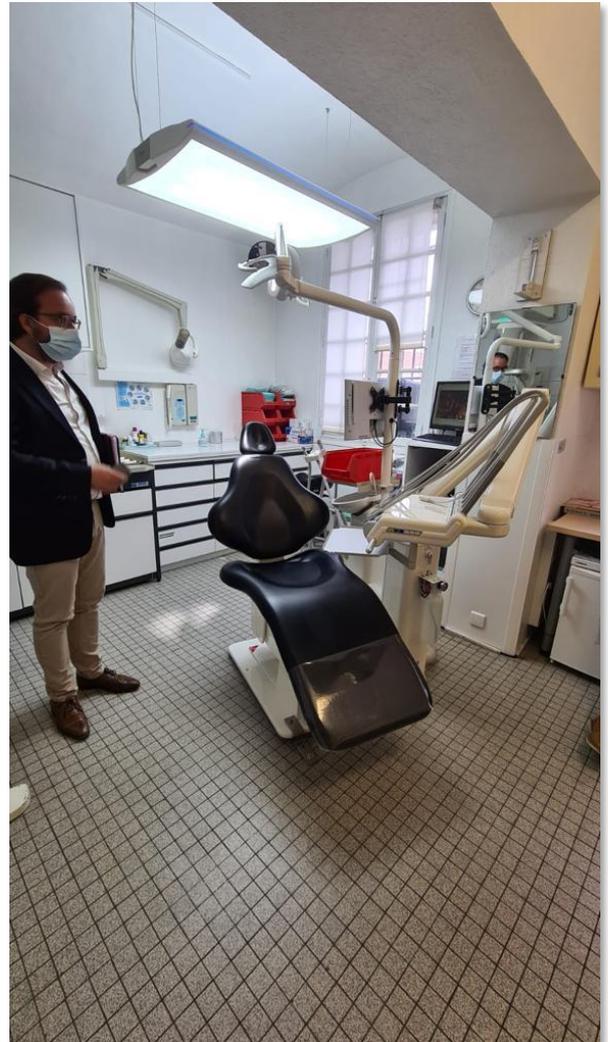
Il convient de noter le rôle central joué par le dentiste car il est avéré que la douleur dentaire peut être génératrice d'incidents et de violences importantes.

Nous avons également constaté l'existence d'une salle de kiné pourvue d'appareils destinés à la rééducation.

5 infirmiers sont présents ; il manque une personne puisque, habituellement, ils sont 6.

Il n'y pas de poste infirmier le week-end ni la nuit.

Les infirmiers sont détachés par l'hôpital Pasteur.



## **9) Quartier psychiatrique**

Il convient de noter que de nombreux détenus rencontrent des problèmes psychiatriques.

La raison est la suivante : à l'extérieur de la Maison d'Arrêt, dans les unités psychiatriques, de nombreux lits ferment de façon progressive, de sorte que des malades se retrouvent en liberté.

De fait, non traités correctement et dehors, ils commettent des infractions et se retrouvent à nouveau incarcérés.

D'où une population carcérale fragile sur le plan psychiatrique qu'il convient de prendre en considération.

Le quartier psychiatrique est situé au 2<sup>e</sup> étage du quartier disciplinaire.

Il est à noter que si les détenus concernés se retrouvent au sein de ce bâtiment, leur cellule se situe dans les bâtiments classiques, mélangés aux détenus n'ayant pas de problème psychiatrique, ce qui peut poser des difficultés et créer des tensions.

Au premier étage se situe l'Unité de Soins Médicaux, le SMPR.

Le SMPR est composé de 2 psychologues, 2 psychiatres, 5 infirmiers psychiatriques, 2 assistantes sociales, 2 secrétaires et 1 chef de service et 1 psychiatre.

Il s'agit d'un centre de consultation uniquement qui semble bénéficier de toutes les fonctionnalités nécessaires pour pouvoir accueillir les détenus dans les meilleures conditions.

Nous avons également pu y visiter une salle dans laquelle venait d'être réalisée une séance de relaxation avec 4 détenus et 1 animatrice.

### **10) Activités**

La salle de sport a été visitée. Elle a été totalement rénovée, le matériel est récent.

Au moment de notre visite, elle était utilisée par les détenus psychiatriques entourés de soignants ce qui n'est pas le cas pour les autres détenus.

Cette salle bénéficie de toutes les fonctionnalités.

### **11) Bibliothèque**

Elle est parfaitement bien tenue avec le bibliothécaire qui s'occupe de son organisation.

### **12) Salle de visiophonie**

Une salle de visiophonie est organisée avec une utilisation sur rendez-vous pour permettre aux détenus d'appeler leur famille en visio.

Si on peut saluer cette avancée, le coût en revanche est prohibitif, puisque ce service est facturé 6€ les 20 minutes.



### 13) Détention

Nous avons choisi de visiter le Bâtiment B, 2<sup>ème</sup> étage.

Nous avons pu constater des cellules dans lesquelles les détenus sont à deux ou à trois.

Il y a 150 cellules au sein de la Maison d'Arrêt.

Certaines cellules, de 6 à 7 m<sup>2</sup>, sont occupées par 3 détenus, aucune douche en cellule, les douches étant collectives.

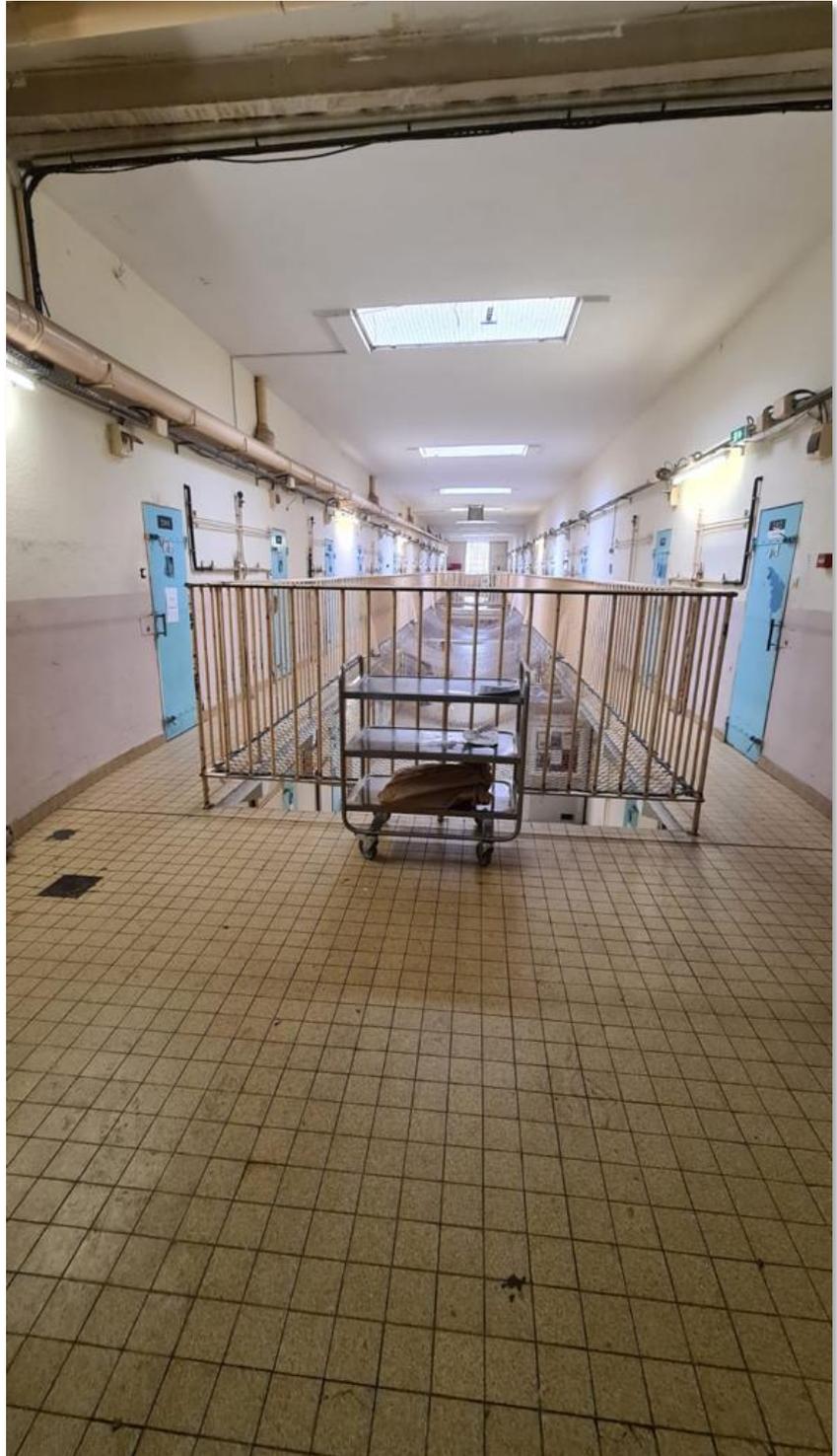
En novembre 2021, une opération importante de traitement contre les cafards et nuisibles a été faite.

Nous avons pu constater qu'un téléphone fixe était présent dans toutes les cellules visitées.

Les cellules des auxiliaires, c'est-à-dire des détenus classés pour le travail, sont plutôt « confortables ».

S'il y a du chauffage au sein de la cellule, il n'y a pas d'eau chaude. Ce qui peut poser difficulté pour les repas, la vaisselle et pour faire sa toilette sommaire.

En revanche, il est à noter de manière générale une absence totale de climatisation dans les cellules ce qui rend l'atmosphère totalement suffocante dès les premières chaleurs.



Lors de notre visite en mai, certaines cellules étaient suffocantes alors que la température extérieure ne dépassait pas les 20 degrés ; agents comme détenus nous ont confirmé que l'absence de ventilation suffisante était difficilement supportable durant les mois d'été. Là encore, ce point peut être source de tensions, les esprits s'échauffant plus facilement avec la hausse des températures en cellule.

Certaines cellules n'ont pas pu être visitées, notamment dans l'une où il a été retrouvé la veille 800 gr de cannabis avec intervention des Services de Police, ce qui pouvait engendrer des problèmes de sécurité.

#### **14) Les promenades**

Nous constatons qu'il n'y a aucune caméra au niveau de la surveillance (ni dans les promenades ni dans les bâtiments...).

Un projet est en cours pour l'installation de caméras de surveillance au sein de la Maison d'Arrêt, mais à ce stade il n'y a encore aucune caméra, ce qui pose de graves problèmes en cas d'incidents, de bagarres, d'agressions.

Les cours de promenade, lesquelles n'ont de promenades que le nom, sont bien trop petites, avec une vue très limitée vers le ciel, les détenus y sont « parkés » à l'intérieur comme en cages. Les détenus non-fumeurs sont exposés aux fumeurs sans ménagement aucun...

Cette promenade est pour la majorité la seule occupation « extérieure » des détenus, laquelle n'est pas pleinement satisfaisante au regard de la configuration de ces promenades.

Comme il s'agit d'un véritable problème de conception générale de la prison très ancienne (1887), il est très compliqué de pouvoir envisager un aménagement différent.

#### **15) Le stade**

Il est bétonné, d'une très grande surface mais le sol n'est pas plane, ce qui pose difficulté en termes d'activités et de nombreux détenus se blessent régulièrement.

Le stade accueille 35 détenus pour 2 surveillants spécialisés. Lors de notre visite, le stade était occupé par les détenus travailleurs.

## 16) Quartier d'isolement / quartier disciplinaire

La cellule disciplinaire est à double grillage, tout est scellé, fixé.

Le placement en quartier disciplinaire peut être ordonné pour une durée de 30 jours maximum.

Il n'y a rien à l'intérieur, seule une radio si le détenu le demande, des livres sont possibles.

Une heure de promenade seulement est prévue pour la journée. Sur une journée de 23 h cela peut nous apparaître très peu au regard du peu d'activité que le détenu peut accomplir.

Si l'on peut considérer que le quartier disciplinaire a une vocation de sanctionner, cela doit se faire dans des conditions humaines décentes et semble-t-il le fait d'autoriser une personne de sortir plus d'une heure par jour n'est pas forcément incompatible avec la notion de sanction prise à son égard.



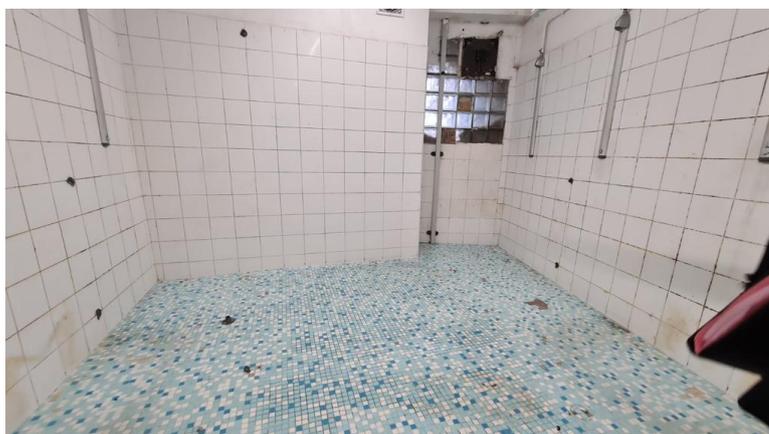
## 17) Les douches

Il y a une douche collective par étage, ce qui nous apparaît totalement insuffisant au vu de la population carcérale.

Nous avons visité les douches du Bâtiment A, rez-de-chaussée.

Elles sont collectives et dans un état lamentable.

Elles bénéficient normalement de cloisons qui sont pour beaucoup détruites, de sorte que les douches sont prises dans la promiscuité la plus totale, sans aucun respect de l'intimité du détenu.



Le sol est jonché de débris, de saletés, de rouille.

Il n'y a aucune extraction de la vapeur de sorte qu'il y a un très fort taux d'humidité et une moiteur permanente très désagréable.

Des travaux de salubrité s'imposent au plus vite.

Il convient qu'à minima les douches soient fermées et que la personne qui prend une douche puisse ne pas être vue par autrui si elle ne le souhaite pas.

Le système d'aération doit également être revu.



### **18) Quartier des arrivants**

Au rez-de-chaussée, du Bâtiment C.

Il a été utilisé lors de la période COVID pour servir de lieu de confinement.

Actuellement, il a retrouvé son usage initial.

Différentes cellules sont occupées, dont des cellules de 4 personnes avec des lits superposés mais avec une surface de la cellule relativement importante avec un WC fermé et une douche attenante afin de laisser aux arrivants un petit temps d'adaptation au milieu carcéral.

Les douches du quartier arrivants sont de manière générale plus satisfaisantes.

### **19) Quartier Femmes**

Nous avons visité le quartier femmes.

Les cellules du quartier femmes sont peut-être plus spacieuses, en tous cas, lors de notre visite il y avait une occupation maximale non atteinte.

Les difficultés rencontrées au sein du quartier hommes n'ont pas été retrouvées de la même manière dans le quartier femmes.

Les cellules sont plutôt bien conçues, relativement propres.

Si les détenues peuvent se trouver à 4 par cellule, l'espace est plus important.

## **20) En conclusion : les points noirs relevés :**

- **Les cellules hommes standard, d'une surface d'environ 6 à 7 m<sup>2</sup>, sont parfois occupées par trois détenus (voire 4 à certaines périodes) qui dorment sur des lits superposés.**

L'exiguïté des lieux ne permet évidemment pas de pouvoir se satisfaire de telles conditions d'accueil et d'hébergement. Il est impératif que soit proscrite toute cellule triple bénéficiant d'une surface aussi faible.

Être deux détenus par cellule doit rester le maximum possible au regard de ce qui a été constaté.

Lors de notre visite, le 6 mai, nous avons constaté que certaines cellules, compte tenu du nombre de détenus mais également de leur exigüité, rencontraient déjà des problèmes de chaleur.

Dès le mois de juin, puis juillet, août et septembre, les conditions sont étouffantes comme l'ont rappelé les détenus, puisqu'il n'y a évidemment aucune climatisation au sein des cellules, ce qui pose une véritable difficulté pour pouvoir vivre dans des conditions décentes.

Cette chaleur étouffante est également encore vectrice de microbes mais également de nature à créer des tensions au sein de la population carcérale.

- **Les cellules ne bénéficient que de l'eau froide ; il n'y a pas d'eau chaude mise à disposition.**

Or, techniquement, il est possible d'installer un ballon d'eau chaude dans chaque cellule.

Bénéficier d'eau chaude pour pouvoir faire sa toilette lors des périodes hivernales qui peuvent être particulièrement fraîches, pouvoir faire sa vaisselle, pouvoir faire le ménage, semble être indispensable.

- **S'agissant des sanitaires, les WC des cellules, s'ils bénéficient d'une porte, sont totalement intégrés dans la cellule, sans aucune isolation pour le détenu qui les utilise, ce qui de nature à créer des problèmes d'intimité, bruit, odeurs, évidents.**

### - **Les douches des détenus hommes**

Les douches, collectives, que nous avons visitées n'ont pas de cloison, de sorte que les détenus prennent leur douche sans possibilité d'être isolés visuellement des autres co-détenus, ce qui pose un véritable problème en termes d'intimité et de dignité.

Il est essentiel que chaque détenu puisse prendre une douche de façon isolée.

De même, l'état de ces douches est déplorable : saleté, rouille, humidité (il n'y a pas d'extraction suffisante), cloisons détruites...

### - **Les cours de promenade**

Nous avons pu visiter l'intégralité des cours de promenade des différents bâtiments.

Leur exigüité, le nombre de détenus au sein de cours de promenade, l'absence d'ouverture suffisante sur l'extérieur, rendent ces cours totalement indignes.

Pour bon nombre de détenus, il s'agit de la seule occupation et de la seule possibilité de pouvoir accéder à l'air libre.

La configuration de ces cours, alignées les unes à côté des autres, totalement grillagées sur le dessus, emmurées sur le côté et avec des grilles pour y accéder, sans aucune occupation possible à l'intérieur, n'apparaît absolument pas satisfaisante humainement.

Il est pris en considération le caractère historique de la Maison d'Arrêt qui ne permet pas de pouvoir effectuer des travaux de nature à améliorer, agrandir et optimiser cet espace.

Ceci étant, les cours de cette maison d'arrêt sont totalement indignes.

### - **Quartier disciplinaire**

La promenade d'une heure par jour semble constituer un des motifs de sanction à l'égard du détenu ; le fait de pouvoir prendre l'air plus d'une heure une fois par jour ne doit pas constituer un motif entrant dans la sanction.

Le détenu doit pouvoir s'aérer pour une durée supérieure à une heure par jour et bénéficier du minimum d'activités pour pouvoir subir sa détention dans des conditions moins difficiles.

- **Le stade**

A l'inverse, le stade qui proportionnellement permet d'accueillir un nombre de détenus en l'espèce bien inférieur, puisque sa configuration au regard du plan est soumis au sein du présent rapport, montre qu'il est très vaste alors qu'il accueille environ 35 personnes encadrées par des éducateurs sportifs surveillants.

Ceci étant, et s'agissant du stade, bien que son accès soit restreint à des détenus sélectionnés, il repose sur une surface de béton. Il n'y a pas de synthétique, de sorte que régulièrement les détenus, lors de leurs activités sportives, se blessent à l'occasion de chutes.

De même, la surface n'est pas plane, de sorte que pour certaines occupations de type initiation au tennis, basket, football ou autre, cela pose des difficultés pratiques.

- **L'absence de caméra de visio-surveillance pose un véritable problème de sécurité en cas d'agression.**

Si un projet est en cours, on peut s'interroger sur le délai anormalement long de réflexion pour la mise en place d'un dispositif aussi indispensable.

- **L'absence de médecin**

L'absence de médecin de façon systématique au sein de la maison d'arrêt, en journée, pose un véritable problème.

- **Nombre de surveillant la nuit**

Nous pensons également que le nombre de 13 surveillants la nuit pour près de 500 détenus n'est pas suffisant pour pouvoir garantir la sécurité des détenus.

- **Vétusté globale de la maison d'arrêt**

Si certaines décisions de rénovation ou d'installation ont été prises, se pose un problème de mise en œuvre, et ce principalement pour deux raisons :

- la première tenant au caractère particulièrement ancien de la Maison d'Arrêt qui n'est évidemment plus adapté à la vie contemporaine et qui ne permet pas structurellement de pouvoir réaliser certaines rénovations.
- la seconde tient à une politique budgétaire stricte pour laquelle la Direction ne bénéficie pas d'enveloppes suffisantes. Des demandes exceptionnelles doivent

être présentées, et très encadrées, elles ne permettent pas de pouvoir mettre en place les améliorations de façon satisfaisante, suffisante et rapide.

Nous tenons à préciser que la Direction de la Maison d'Arrêt nous a parfaitement informés des difficultés et points noirs que nous avons relevés.

Parfois même, elle nous les a spontanément signalés sans aucune volonté de les cacher.

Nous relevons un certain paradoxe ; la Maison d'Arrêt permet à la fois une certaine proximité des détenus entre eux, avec le personnel, et dans le cadre de son fonctionnement de manière générale.

Cependant son exigüité et son ancienneté ne lui permettent pas de bénéficier de toutes les fonctionnalités que d'autres maisons d'arrêt beaucoup plus récente peuvent avoir (Grasse, Draguignan, Toulon, Marseille, Luynes...).

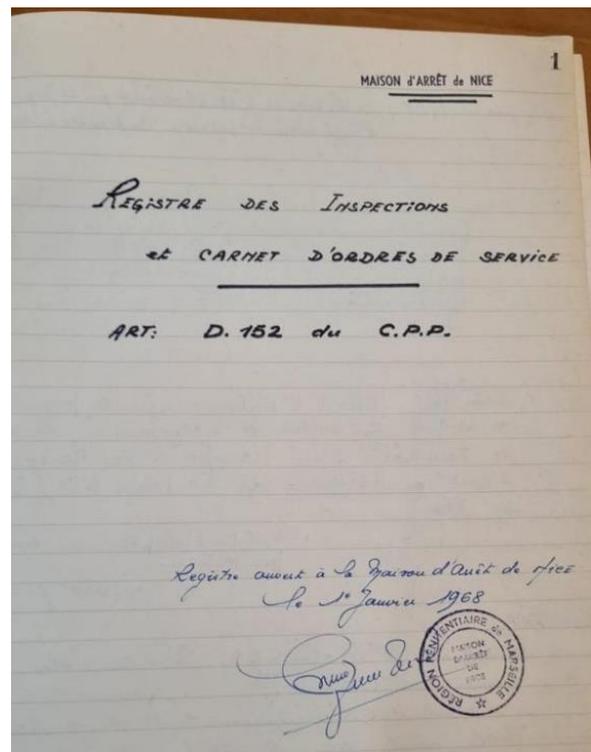
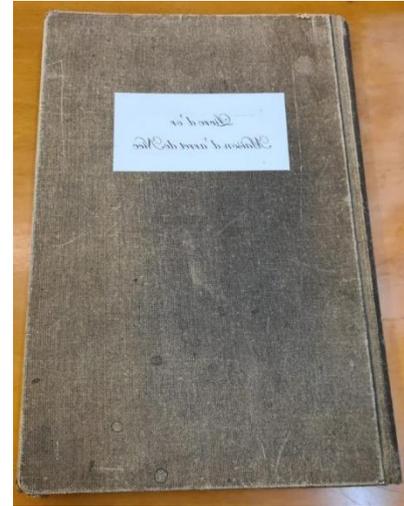
De nombreuses modifications doivent être réalisées mais compte tenu de l'emplacement de la Maison d'Arrêt et de sa construction, elle ne permet pas de pouvoir optimiser les aménagements.

Dès lors, un nouvel établissement doit être construit dans les plus brefs délais.

Il pourrait s'agir d'un centre de détention qui permettrait de pouvoir évacuer une bonne partie de la population pénitentiaire de Grasse et de Nice puisque de très nombreux détenus qui sont présents à Nice et à Grasse sont condamnés et n'ont pas vocation à rester en maison d'arrêt compte tenu de la législation applicable en la matière.

Ce centre de détention viendrait s'ajouter à la maison d'arrêt actuelle.

Ainsi, cela permettrait de désengorger drastiquement la population de Nice, permettre soit d'agrandir les cellules en les doublant, soit de limiter le nombre de détenus, à deux maximum voire un seul, puisque le principe est, rappelons-le l'encellulement individuel.



De la part de la Direction que nous remercions pour leur accueil, il y a une réelle volonté de faire mieux pour « humaniser » les conditions de détention des détenus malgré les contraintes structurelles de l'établissement et les enveloppes financières limitées.

**Adrien VERRIER**  
Bâtonnier de l'Ordre

**Cécile SCHWAL**  
Vice-Bâtonnier de l'Ordre